

Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP
Le 19 mars 2015
Téléconférence
de 19 h à 20 h 30 (HE)

NOTE: These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.

Présences : Blythe Shepard (présidente), Natasha Caverley, Beth Robinson, Kiraz Johannsen, Serge Hall, Trish McCracken, Tracy Duffy, Michel Turcotte, Kim Landine, Margie Cain, Miriam Duff, Sarah Holland, Barbara MacCallum (secrétaire)

Excusés : Lorna Martin, Ashley Phillips, Bill Thomas

Mot de bienvenue

- Blythe souhaite la bienvenue à tous et les remercie d'être présents à la réunion.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 15 février 2015
3. Conflit d'intérêts
4. Prix Lorne Flavelle
5. COMPASS
6. Cotisation des membres du Québec
7. CAPFC
8. Vidéographie au Congrès 2015
9. Évaluation du Conseil
10. Affaires nouvelles
11. Prochaine réunion
12. Clôture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE.**

2. Adoption du procès-verbal

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 19 février 2015, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.**

3. Conflit d'intérêts

- Toutes les personnes présentes ont confirmé qu'aucun des sujets inscrits à l'ordre du jour ne les mettait en situation de conflit d'intérêts, à l'exception de Beth Robinson et Trish McCracken, qui ont déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts en ce qui concerne la discussion du point COMPASS de l'ordre du jour.
- Les conflits d'intérêts peuvent être déclarés en tout temps durant la réunion.

4. Prix Lorne Flavelle

- Par suite d'un récent incident survenu à la Revue canadienne de counseling et de psychothérapie (RCCP), le Siège social a dû persuader l'ancienne rédactrice de la Revue, Vivian Lalande, d'assumer le rôle de rédactrice en chef pendant quelques mois.
- Vivian est une membre bien connue de l'ACCP qui fut professeure à l'Université de Calgary, qui siégea au Conseil d'administration de l'ACCP (représentante de l'Alberta/T. N.-O.), qui occupa le poste de trésorière de l'ACCP, présida le Comité sur la publicité et fut rédactrice en chef de la RCCP pendant plusieurs années.
- La récente nécessité de remplacer temporairement le rédacteur de la RCCP a mis l'ACCP dans l'embarras.
- Ni la personne occupant le poste de rédacteur adjoint, ni les autres formateurs de conseillers approchés n'ont été en mesure d'aider.
- Lorsqu'on se tourna vers Vivian (qui est à la retraite), elle accepta de prendre la relève, de se retrousser les manches et de se mettre au travail.
- Elle est l'illustration parfaite du bénévolat.
- On confirma qu'il n'y avait aucune autre personne mise en candidature pour ce prix.
- Il fut demandé de préciser le sens du mot bénévolat, ce qui fut fait.
- On posa une question au sujet de la rémunération qui serait versée à Vivian.
- On a précisé la rémunération actuelle pour le poste de Rédacteur en chef.
- La rémunération sera discutée avec Vivian la prochaine fois qu'elle rencontrera Barb MacCallum.
- On précisa que le prix fut décerné à Vivian pour l'ensemble de son dossier de bénévolat.

Résolution : Décerner à Vivian Lalande le Prix Lorne Flavelle 2015 pour services bénévoles.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE.**

5. COMPASS

- Blythe Shepard souligna que le contrat de licence et le billet à ordre étaient des formalités auxquelles le CA de l'ACCP avait déjà donné son approbation.

Contrat de licence

- Après la réunion du CA de novembre, on distribua aux administrateurs une fiche d'information, un contrat de licence et un billet à ordre concernant COMPASS.
- On demanda aux administrateurs d'adresser leurs questions au Siège social avant la réunion du CA du 19 mars 2015.

- Des questions ont été reçues de la part de deux administrateurs et des réponses ont été fournies.
- Voici les éléments qui ont été clarifiés et/ou confirmés.
 - Les deux administrateurs affectés à COMPASS sont Beth Robinson (N.-É.) et Louis Cournoyer (QC).
 - Dès que l'Ordre ontarien entrera en vigueur, on affectera un administrateur pour l'Ontario.
 - Lorna Martin est présidente du conseil et présidente de COMPASS.
 - Les administrateurs de l'ACCP sont membres de COMPASS, mais pas membres de son CA.
 - L'arrangement financier entre l'ACCP et Lorna Martin a été documenté dans les états financiers vérifiés des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.
 - Le Projet d'évaluation nationale a pris fin officiellement en août 2014.
 - Le contrat de licence pouvait entrer en vigueur seulement après que le projet d'évaluation nationale fut terminé
 - L'échéancier de création de COMPASS et les ententes requises ont été pilotés par le conseiller juridique.
 - Miriam Duff a fourni une liste de documents que le CA a reçus depuis 2013 et fournissant les détails concernant COMPASS.
 - Si COMPASS nécessite un soutien administratif, le Siège social rédigera une entente portant sur la mise à disposition de ressources et le dédommagement de l'ACCP pour le soutien fourni. Cette situation prendra fin dès que COMPASS pourra embaucher du personnel.
 - Actuellement, il n'y a aucun soutien administratif, puisque l'Ordre ontarien n'est pas encore en fonction.
 - L'AGA de COMPASS se tiendra dans le cadre de la réunion du CA de l'ACCP en avril 2015.
 - L'organisme de réglementation prévu par la loi de l'Ontario a exigé la mise en place d'une entité indépendante.

Résolution : Autoriser Blythe Shepard, présidente de l'ACCP, à signer un contrat de licence au nom de l'ACCP.

Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Sarah Holland.

ADOPTÉE.

3 ABSTENTIONS

Billet à ordre

- Les détails financiers concernant COMPASS ont été décrits dans les documents d'accompagnement du budget de janvier 2015.
- L'approbation du CA de l'ACCP serait requise s'il y avait un dépassement de la limite de 125 000 \$ du billet à ordre.
- Chaque mois, les dépenses de COMPASS seront calculées et jointes au billet à ordre.
- Les sommes affectées durant l'exercice financier 2015 seront fournies une fois que l'audit sera terminé.

Résolution : Autoriser Blythe Shepard, présidente de l'ACCP, à signer un billet à ordre au nom de l'ACCP.

Proposée par Tracy Duffy. Appuyée par Michel Turcotte.

ADOPTÉE.

4 ABSTENTIONS

6. Tarifification des membres du Québec

- Une demande a été formulée en vue de consentir aux membres du Québec un rabais sur leur cotisation et sur leurs frais de certification, considérant que la Loi 21 est maintenant en vigueur au Québec.
- Des tarififications similaires ont été offertes en N.-É. et le seront aussi en Ontario.
- On compte actuellement :
 - Membres étudiants certifiés = 6
 - Membres professionnels certifiés = 108
 - Membres professionnels certifiés de la QCA = 54
 - Membres étudiants certifiés de la QCA = 2
- Si l'ACCP offrait un rabais équivalent à celui de la N.-É., le tout s'élèverait à 4 857 \$ (5 100 \$ moins les taxes). Cela suppose que tous les membres certifiés du Québec appartiennent à un ordre professionnel et/ou sont détenteurs d'un permis de psychothérapie. Or, nous n'avons pour le moment aucun moyen de déterminer quel nombre cela représente.
- La période de reconnaissance des droits acquis s'est terminée en juin 2014.
- La proposition portant sur les membres du Québec serait la suivante :
 - Les membres certifiés doivent fournir la preuve qu'ils sont membres en règle de l'OCCOQ et/ou détenteurs d'un permis de psychothérapie valide et en vigueur. Nous ne tiendrons pas compte des autres ordres professionnels, car en Nouvelle-Écosse, nous ne tenons compte que du NSCCT.
 - Les membres qui fourniront la preuve demandée ci-dessus recevront un rabais de tarification de 30 \$.
- Pour simplifier les choses, l'ACCP ne fera pas intervenir la QCA dans la discussion, se contentant d'assumer elle-même le rabais.
- Le rabais entrerait en vigueur à compter de juin 2014, ce qui signifie qu'il est possible que 93 membres puissent aussi recevoir le rabais de 30 \$ pour la cotisation de l'an dernier. Cela représenterait au total 2 657 \$ (2 790 \$ moins les taxes).
- Une discussion s'ensuivit au sujet des organismes de réglementation auxquels les membres doivent appartenir.
- On demanda à ce que soient inclus tous les ordres professionnels du Québec qui sont associés à la réglementation du counseling au Québec.
- Il faudrait alors étendre cette offre à toutes les provinces, ce qui pourrait se révéler très coûteux pour l'ACCP.

Résolution : Accorder un rabais de 30 \$ aux membres CCC du Québec qui fournissent la preuve qu'ils sont membres en règle de l'OCCOQ et/ou détenteurs d'un permis de psychothérapie valide et en vigueur. Ce rabais sera appliqué rétroactivement à compter de juin 2014.

**Proposée par Trish McCracken. Appuyée par Miriam Duff
Retirée.**

- On suggéra de mettre un terme au rabais accordé à la Nouvelle-Écosse.
- La résolution ci-dessus fut retirée et remplacée par la résolution suivante.

Résolution : Annuler, à compter du 1^{er} février 2016, le rabais de 30 \$ accordé aux Conseillers canadiens certifiés (CCC) de la Nouvelle-Écosse et aux membres de la Nova Scotia College of Counselling Therapists (NSCCT), par mesure d'équité envers tous les membres de l'ACCP.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Margie Cain
ADOPTÉE.
1 ABSTENTION**

7. CAPFC

- Natasha Caverley et Blythe Shepard ont passé en revue la proposition de mise à niveau du CAPFC.
- On a également demandé à Barb MacCallum de passer en revue le plan mis à jour et de le commenter.
- On a prévu une rencontre avec les coprésidents du CAPFC le 30 mars 2015.
- Blythe Shepard en fera un compte rendu au CA lors de la réunion d'avril 2015.

8. Vidéographie au Congrès 2015

- Le Comité des prix et récompenses voudrait documenter la cérémonie de remise des prix lors du Congrès 2015.
- On proposa cette idée comme étant un moyen durable de mettre en valeur les lauréats des divers prix.
- Le coût comprend la captation de la cérémonie (1 heure) et d'environ 8 à 10 courtes entrevues à Niagara Falls, pour en arriver au montage d'une vidéo d'une durée d'environ 3 à 4 minutes soulignant l'événement.
- L'ACCP pourra procéder à 2 rondes de révision de la vidéo avant d'en arriver à la version finale.
- La production de la vidéo en DVD constitue un coût distinct de 120 \$ plus taxe.
- Si l'ACCP se contente d'une simple livraison en format YouTube, on pourra déduire ce coût du total, qui s'établirait alors à 1 491,60 \$.
- Barb MacCallum précisa qu'elle allait donner plus de renseignements au sujet des formats mentionnés ci-dessus.

Résolution : Approuver jusqu'à 1 627,20 \$ pour la couverture de la Cérémonie de remise des prix de l'ACCP (le 21 mai 2015) et la production d'une vidéo soulignant l'événement.

**Proposée par Margie Cain. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.**

9. Évaluation du Conseil

- Ce point de l'ordre du jour a été reporté à la réunion d'avril 2015.

10. Affaires nouvelles

- Rien d'inscrit à ce chapitre.

11. Prochaine réunion

- La prochaine réunion se tiendra le 15 avril 2015 à 19 h (HE).

12. Clôture de la réunion

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par Trish McCracken. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE**

Présidente

Date

RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 19 février 2015, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.**

Résolution : Décerner à Vivian Lalande le Prix Lorne Flavelle 2015 pour services bénévoles.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE.**

Résolution : Autoriser Blythe Shepard, présidente de l'ACCP, à signer un contrat de licence au nom de l'ACCP.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Sarah Holland.
ADOPTÉE.
3 ABSTENTIONS**

Résolution : Autoriser Blythe Shepard, présidente de l'ACCP, à signer un billet à ordre au nom de l'ACCP.

**Proposée par Tracy Duffy. Appuyée par Michel Turcotte.
ADOPTÉE.
4 ABSTENTIONS**

Résolution : Accorder un rabais de 30 \$ aux membres CCC du Québec qui fournissent la preuve qu'ils sont membres en règle de l'OCCOQ et/ou détenteurs d'un permis de psychothérapie valide et en vigueur. Ce rabais sera appliqué rétroactivement à compter de juin 2014.

**Proposée par Trish McCracken. Appuyée par Miriam Duff
Retirée.**

Résolution : Annuler, à compter du 1^{er} février 2016, le rabais de 30 \$ accordé aux Conseillers canadiens certifiés (CCC) de la Nouvelle-Écosse et aux membres de la Nova Scotia College of Counselling Therapists (NSCCT), par mesure d'équité envers tous les membres de l'ACCP.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Margie Cain
ADOPTÉE.
1 ABSTENTION**

Résolution : Approuver jusqu'à 1 627,20 \$ pour la couverture de la Cérémonie de remise des prix de l'ACCP (le 21 mai 2015) et la production d'une vidéo soulignant l'événement.

**Proposée par Margie Cain. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.**

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par Trish McCracken. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE**

Résumé des mesures à prendre

| Numéro de la tâche | Référence au procès-verbal | Tâche | Date | Responsabilité |
|--------------------|----------------------------|--|------------------|----------------|
| 1 | 8 | Expliquer la différence entre le format DVD et le format YouTube | Dès que possible | Siège social |